

DIRECTION NATIONALE de la
LÉGION ROYALE CANADIENNE
- PROGRAMME POUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI
LEAVE THE STREETS BEHIND -
DIRECTIVES POUR LES DIRECTIONS PROVINCIALES ET
LES FILIALES DE LA LÉGION

Les directives suivantes ont pour but d'aider les directions provinciales et les filiales de la Légion à mettre en place un programme pour les vétérans sans domicile fixe dans leurs régions respectives. Elles ne sont ni définitives ni obligatoires, mais visent à les aider à mettre en place un programme pour les vétérans sans abri.

Comité des Anciens combattants, Services et Aînés/Comité des anciens combattants sans abri

Depuis le début du programme, il n'y a eu aucune stipulation concernant la composition des comités des vétérans de l'ACSA ou du Comité des anciens combattants sans abri. Ce dernier fait-il partie du Comité de l'ACSA ou représente-t-il une entité distincte ? Cette décision revient aux directions provinciales, mais il doit y avoir une cohérence dans l'ensemble des districts, zones et filiales, alors que l'on continuera à mettre en œuvre le programme.

DÉFINITIONS

Il est essentiel de comprendre les différents types d'itinérance afin de pouvoir déterminer comment chaque cas sera traité.

Itinérance absolue

L'itinérance absolue désigne le cas où une personne ou une famille n'a pas de logement permanent et se trouve dans un abri temporaire. L'abri temporaire peut être une porte, un immeuble vide, un véhicule abandonné, un parc, ou un banc dans une zone commune.

En situation précaire

Une personne ou une famille qui est sur le point de perdre son logement actuel, faute de pouvoir payer le loyer, le chauffage, l'électricité, etc.

Itinérant à risque

Une personne qui dépend d'autres personnes pour son logement, qui dort sur le sofa d'un ami, et dont la situation personnelle ou économique a changé.

À NOTER

Gardez à l'esprit que des femmes ont aussi été identifiées par le programme des vétérans sans abri.

PAR OÙ COMMENCER ?

Nommer un président de comité et créer un comité. Développer le mandat du comité et déterminer qui sera responsable des différents aspects du programme.

Il sera important de tenir des données statistiques, car elles donneront de la crédibilité aux futurs rapports et mises à jour destinés à diverses organisations, à ACC et à d'autres organismes gouvernementaux, et permettront de détailler l'aide fournie.

Identifier et créer des partenariats avec diverses missions et refuges, la police, les services médicaux d'urgence, ACC et créer une liaison entre ces associations et le Comité de l'ACSA ou le bureau de direction afin de pouvoir apporter une solution ou une assistance aux vétérans sans-abri.

Préparer de la documentation pour le programme et la distribuer aux différents partenaires.

ACC doit essentiellement être partenaire de votre programme. Lorsque vous aurez reçu la documentation, remettez-en une copie à ACC et assurez-vous que le vétéran devienne un client afin qu'on puisse s'occuper de tous les documents relatifs aux prestations auxquelles il peut avoir droit. Organisez une réunion avec les représentants locaux, ou encore, la direction peut rencontrer le directeur général régional pour s'assurer qu'ACC approuve le programme.

FINANCEMENT

La Direction nationale a approuvé l'utilisation des fonds du Coquelicot en 2010, ce qui élimine la nécessité pour les directions provinciales ou les filiales d'utiliser des fonds du compte général pour financer le programme pour les sans-abri. Les filiales peuvent faire un don à un fonds pour les vétérans sans abri créé au niveau de la direction ; ces fonds peuvent être utilisés pour soutenir le programme et payer les dépenses nécessaires aux réunions et au soutien apporté aux vétérans. Voir le Manuel du Coquelicot, page 23, section 402 (v) iii.

Plusieurs filiales ont remarqué qu'il n'y a pas de vétérans sans abri dans leurs communautés ; elles pourraient néanmoins faire un don au Fonds pour les anciens combattants sans abri de la direction provinciale pour soutenir le programme. De nombreuses filiales ont des fonds de surplus dans leurs comptes du Coquelicot et c'est une façon idéale de les utiliser, au moment où l'on s'attend le moins à ce qu'un ancien combattant se retrouve dans une mauvaise situation. Les directions peuvent également faire un don à la fondation de la Direction nationale ; les fonds pourront ainsi être utilisés pour aider d'autres directions qui manquent de fonds pour ce programme.

DOCUMENTATION

Il est essentiel de créer un document qui identifie le vétéran qui demande de l'assistance. Vous trouverez, en pièce jointe, un simple formulaire qui indiquera son nom, les coordonnées du refuge et le nom de l'intervenant chargé du dossier. Veuillez mettre l'en-tête de votre direction sur ce formulaire. Il est très important, nous ne pouvons le répéter assez, d'inclure le numéro de service sur le formulaire. Avant d'apporter toute assistance, il est **obligatoire** de vérifier le numéro de service de l'ancien combattant, ce qui peut être fait avec ACC.

Cette vérification est nécessaire, car de nombreuses personnes se présentent en prétendant être des anciens combattants et demandent de l'aide du programme pour les sans-abri. Ce formulaire permettra également de conserver une trace écrite et d'éviter les dédoublements. Nous avons constaté que des personnes ont tenté d'utiliser le fonds pour voyager à travers le Canada en indiquant qu'elles étaient sans abri et en demandant aux filiales des fonds pour se rendre dans une autre municipalité afin de rendre visite à un proche malade. Une trace écrite permettra d'éviter ce type de dédoublement.

FOURNIR DE L'AIDE

Une fois la vérification terminée, ce sont les besoins de l'ancien combattant qui doivent primer. Quels sont les besoins immédiats ? Les cartes-cadeaux achetées localement peuvent fournir de la nourriture, des vêtements, etc.

Ne donnez jamais d'argent liquide ou de chèque à un demandeur ! Les directions et les filiales peuvent acheter des cartes-cadeaux, par exemple chez Tim Hortons, McDonald's, Walmart ou dans les épiceries locales. Ainsi, cela limite ce que l'ancien peut acheter avec la carte, ce qui élimine l'alcool, etc.

Lorsque vous fournissez de l'aide pour un nouveau logement, sous la forme du premier et du dernier mois de loyer, il faut vous assurer que l'ancien combattant est en mesure d'assumer les coûts de l'appartement. Avant de vous engager à verser des fonds, demandez à l'ancien combattant une copie du bail et une mise à jour financière afin de vous assurer qu'il peut se permettre de payer le logement. **Libellez les chèques à l'ordre du propriétaire et envoyez-les directement à celui-ci, et NE METTEZ PAS le nom de l'ancien combattant sur le chèque.**

Si possible, fournissez du matériel pour accueillir l'ancien combattant dans son nouveau domicile. À titre d'exemple, un ensemble de vaisselle, de couverts, de tasses et de soucoupes à café, de verres à boire, de savon à vaisselle, de linges à vaisselle, et la liste est longue. Voir la liste ci-dessous. On peut aussi utiliser des sacs à dos pour encourager les vétérans sans abri à demander l'aide dont ils ont besoin pour quitter la rue. Voir la liste ci-dessous. Ces sacs à dos peuvent être remis à ACC pour encourager les vétérans les plus réticents à se manifester.

Assistance communautaire

Une fois que vous aurez fait connaître le programme pour les anciens combattants sans abri à la communauté, vous recevrez des demandes d'aide et de renseignements. Vous serez peut-être

impressionné par l'aide que les différents groupes et organisations communautaires vous apporteront. Assurez-vous de faire savoir à la communauté ce que la Légion fait pour soutenir le programme et l'aide apportée aux anciens combattants sans abri dans votre région.

Comme indiqué plus haut, les informations fournies ne sont qu'un guide et, à partir de celui-ci, les directions et les filiales de la Légion peuvent développer leur propre programme pour les vétérans sans abri.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions et d'informations supplémentaires, veuillez contacter le camarade Ray McInnis, secrétaire du comité des vétérans de l'ACSA, Direction nationale, rmcinnis@legion.ca.

Matériel d'accueil pour appartement

Sel + poivre, rideau de douche + anneaux, ensemble de literie 8 pièces dans un sac, oreillers, couverture/jetée, détergent à lessive de type *Tide*, ensemble de casseroles, sacs à ordures et à compost, ensemble de contenants en plastique, spatule, grande cuillère, ensemble d'ustensiles de cuisine (5 pièces), ustensiles, vaisselle, tasses à café, verres à boire, torchons, linges à vaisselle, savon à vaisselle, nettoyant tout usage et lingettes, réveille-matin, petit couteau, éplucheur de carottes/légumes, pinces, papier de toilette, serviettes essuie-tout, ensemble de serviettes de bain, bouilloire électrique, grille-pain, cintres, paquets de café/chocolat chaud, gruau instantané

Ensemble de confort (sac à dos)

Tapis de sol, shampooing 2 en 1, écran solaire, déodorant, brosse à dents + dentifrice, soie dentaire, savon et étui, débarbouillette, coupe-ongles, pochette pour passeport, baume à lèvres, chauffe-mains + pieds, 2 paires de chaussettes, T-shirt, bonbons, gruau instantané, café/chocolat chaud, petite tablette de chocolat, boîte de noix, chaussettes d'hiver, trousse de premiers secours, chapeau + mitaines + foulard, casquette, stylo et papier, lingettes pour les mains, peigne/brosse à cheveux, crème à main